

CRAC n° 103 (2023-2024)

6^e session de la 11^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission du budget et des infrastructures sportives

Lundi 19 février 2024

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Question orale de M. Antoine à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la nécessaire construction d'un vélodrome en Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	1
<i>Question orale de M. Antoine à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'état des lieux des agoraspaces en Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	2
<i>Interpellation de M. Antoine à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la protection des joueurs de jeux de hasard »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Antoine, Bellot, M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	4
<i>Question orale de M. Demeuse à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'opacité concernant les marchés publics impliquant des huissiers en Wallonie au niveau du recouvrement des taxes régionales »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	6
<i>Question orale de M. Demeuse à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'état d'avancement de la reprise par la Wallonie du service des droits d'enregistrement et de succession »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	7
<i>Question orale de M. Antoine à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les conséquences pour la Wallonie du nouveau cadre budgétaire et financier de l'Union européenne »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	9
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	12
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	12

<i>Interpellations et questions orales retirées</i>	12
<i>Liste des intervenants</i>	13
<i>Abréviations courantes</i>	14

Présidence de M. Collin, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 1 minute.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA NÉCESSAIRE CONSTRUCTION D'UN VÉLODROME EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la nécessaire construction d'un vélodrome en Wallonie ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je suis ravi de vous retrouver et je vous présente des excuses pour il y a quinze jours, mais il fallait se partager entre deux commissions. C'était un choix cornélien.

Un événement phare de la discipline en Belgique, en l'espèce Les Six Jours de Gand, illumine chaque année la piste d'un coup de projecteur. Pourtant, reconnaissons que le déséquilibre de la pratique de cette discipline entre le nord et le sud du pays est criant. Lors des derniers championnats de Belgique, seule une trentaine d'affiliés francophones, toutes disciplines et catégories confondues, étaient ainsi présents. D'ailleurs, la toute nouvelle piste de Zolder, en province de Limbourg, sonne aussi comme un témoignage supplémentaire du décalage de moyens entre la Flandre et notre Région, puisque la Flandre compte désormais deux pistes couvertes disponibles à l'année : le Centre Eddy Merckx

de Gand et Zolder, en plus du Kuipke, seulement ouvert durant certains créneaux. La Wallonie, elle, ne dispose d'aucune installation du genre.

Quelles sont encore vos ambitions en la matière ? Comment expliquer que nos sportifs doivent rouler jusqu'à un centre sportif flamand, voire dans un autre pays, pour s'y entraîner ? Rappelons-nous que notre excellent collègue, Jean-Luc Crucke, alors à votre place – c'est pour la qualité du rapport –, avait initié un projet Planet Bike qui comprenait une piste ouverte. Ce dossier, du reste, s'inscrivait dans ce qu'il appelait à l'époque Wallonie Ambitions Or. On devait voir ce dossier se finaliser pour 2024 sur le site de l'ancienne caserne militaire de Jambes. Entre-temps, celle-ci vient d'être vendue à Thomas & Piron pour 25,5 millions d'euros, afin d'y aménager, semble-t-il, 450 logements. Le site préconisé n'est donc plus disponible.

C'est donc l'occasion pour nous de vous interroger sur la relocalisation de ce projet ou, le cas échéant, sur son abandon. Reconnaissons que, pour des raisons budgétaires et des coûts très importants de construction et d'entretien, c'est du reste ce qui nous avait amenés à devoir renoncer – pour le centre de haut niveau à Louvain-la-Neuve – à la présence d'une piste, parce que les coûts sont évidemment exorbitants.

Ne conviendrait-il pas davantage de conclure un accord de coopération, soit avec vos homologues flamands pour faciliter l'usage de leurs vélodromes pour nos sportifs wallons, soit encore avec des villes françaises frontalières qui disposent de pareilles installations, et permettre ainsi à nos sportifs, dans de bonnes conditions financières, de s'exercer à cette discipline ? Je dis cela parce que nous vivons, oserais-je dire, les derniers mois ou les dernières semaines d'abondance budgétaire puisque – il y aura d'ailleurs une question tout à l'heure à ce sujet – nous verrons que le ciel s'est considérablement assombri au-dessus de nos têtes, non seulement au niveau européen, mais également au niveau national.

Nous devons aujourd'hui viser les investissements les plus efficaces et les plus proportionnés par rapport à nos besoins. Bref, j'ai le plaisir de vous entendre sur cette question dans votre double casquette de budget et de sport.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le Plan de relance de la Wallonie prévoyait initialement deux projets dédiés au sport de haut niveau, comme vous l’avez rappelé. Premièrement, le projet Planet Bike était dédié exclusivement au développement du cyclisme. Secondement, il s’agissait du Pôle sportif d’excellence multidisciplinaire. Le 15 décembre 2022, le Gouvernement wallon a acté l’abandon du projet Planet Bike pour les régions qui ont déjà pu être largement évoquées en commission.

Toutefois, je n’abandonne pas le cyclisme. Le 20 juillet dernier, le Gouvernement a marqué son accord sur le lancement de l’appel à candidatures pour la mise en œuvre du Pôle sportif d’excellence multidisciplinaire en Wallonie. Le programme d’investissements prioritaires, qui liste les investissements qui seront subsidiés dans ce projet, comprend un vélodrome *indoor* de 250 mètres permettant la pratique des disciplines telles que le sprint ou le keirin. Cette infrastructure inclut une salle de préparation physique, un local antidopage et une salle de soins paramédicaux. Les candidatures étaient initialement attendues pour le 30 novembre, mais la date limite a été reportée au 29 janvier 2024 afin de permettre aux candidats potentiels de consulter les différents acteurs du monde sportif concerné.

J’ai bon espoir que ce projet permettra de pallier le manque de vélodromes en Wallonie, infrastructures qui, comme vous l’avez souligné, restent prioritaires pour moi et dont l’importance a été confirmée lors des consultations réalisées en amont de l’adoption du cahier des charges par le Gouvernement.

Quant à un accord avec la Région flamande, je vous répondrai que ma priorité est de doter la Wallonie d’un tel outil et que, par ailleurs, à l’heure actuelle, les difficultés de nos sportifs ne paraissent pas liées à l’accessibilité des infrastructures flamandes, mais bien au manque de proximité de celles-ci par rapport à leur saturation.

Je profite de votre question pour rappeler que j’ai eu le bonheur d’inaugurer le 17 novembre dernier un complexe de haut niveau dédié au BMX et au VTT à Antoing. Ce projet a été financé dans le programme Wallonie Ambitions Or. Outre les infrastructures dédiées au sport de haut niveau, le projet d’Antoing intègre également une piste en circuit fermé qui permettra notamment aux plus jeunes de découvrir le VTT et le cyclisme sur route en toute sécurité.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Je prends acte de la renonciation du Gouvernement au projet qui avait été avancé par notre collègue Jean Luc Crucke, Planet Bike, à Namur. De toute façon, le terrain a maintenant été vendu.

Deuxièmement, je trouve que l’abandon de la piste d’une coopération avec nos amis flamands est un peu rapide. Vous parlez d’accessibilité, mais il n’empêche que nous serons confrontés à un dossier très important en termes budgétaires. Vous ne m’en voudrez pas de dire que les précédents, certes, étaient des vélodromes *outdoor*. Mais ces derniers, au nombre de quatre, n’ont pas fonctionné pour différentes raisons. Ils sont pratiquement à l’abandon ou en tout cas soumis à d’autres projets, aujourd’hui. C’était un échec que Michel Daerden avait tenté de pallier sans succès.

Depuis lors, reconnaissons que, toutes catégories confondues, le nombre de « pistards » – passez-moi cette expression – reste extrêmement faible du côté francophone. Même si je suis – et nous sommes tous les trois, peut être tous les quatre – d’ardents défenseurs de l’investissement sportif, je m’interroge quand même sur la pertinence de celui-ci. Si les décisions ne sont pas prises durant ce Gouvernement, de manière irrémédiable, je crains que le prochain Gouvernement qui va traquer, chercher de manière obligatoire des réductions de dépenses ne fasse passer à la trappe ce projet, considérant qu’il est probablement disproportionné.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR
« L’ÉTAT DES LIEUX DES AGORASPACE EN
WALLONIE »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l’état des lieux des *agoraspace* en Wallonie ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, depuis des années, les communes, les régies autonomes et les sociétés de logement, sous mon initiative comme ministre à l’époque, ont la possibilité de bénéficier des avantages du programme appelé « Sport de rue », financé par la Région wallonne – que notre président a bien connu aussi. Ce programme permet de développer des infrastructures telles que les *agoraspace*, qui sont probablement le produit sportif le plus connu et le plus reconnu de ce type.

Ce programme est très intéressant parce qu’il a pour vocation de ramener des jeunes et des moins jeunes vers une pratique sportive en dehors des contraintes du sport, en dehors des affiliations à des clubs ou à des fédérations. Il se situe généralement dans des quartiers qui ont besoin de ce type d’espaces pour permettre aux jeunes et aux moins jeunes de pratiquer une activité physique.

Lors d'une précédente question, vous m'expliquez que, « depuis l'entrée en vigueur du décret du 3 décembre 2020, 19 dossiers s'inscrivant dans le cadre spécifique des infrastructures sportives de quartier ont été introduits. Un dossier a fait l'objet d'une non-recevabilité, cinq d'un avis de recevabilité, un au stade de l'avant-projet, un au stade d'un accord de principe et sept ont bénéficié d'un accord de principe. Dès lors, les porteurs de projet peuvent à présent déposer leur dossier au stade projet. Un dossier au stade projet est en cours de complétude par le porteur du projet. Un autre est en cours d'analyse par mon administration, et seulement deux dossiers ont bénéficié d'une promesse ferme de subvention ».

Alors que les besoins et les demandes sont quand même très importants ou pourraient l'être, et maintenant que nous sommes pratiquement au terme de cette législature, c'est l'occasion pour moi de vous inviter à établir un état des lieux et à réactualiser celui que vous m'aviez avancé.

Au passage, Monsieur le Ministre, j'ai le sentiment que d'avoir abaissé le taux de subvention de 85 à 70 % a probablement nui à cette promotion du sport de rue, parce qu'il n'y a pas de club correspondant. Pour la commune, l'association ou la société de logement, c'est évidemment un sport libre. On ne peut donc pas comptabiliser les jeunes qui vont pratiquer régulièrement. Pourtant, tous ceux qui existent, on peut le voir dans nos villes et quartiers, attirent un grand nombre de jeunes et de sportifs qui après peuvent s'engager dans des clubs.

Ce sont des budgets limités, Monsieur le Ministre. C'est en cela que je plaide exceptionnellement pour le retour à 85 %. Dans certains cas, pour 100 000 ou 120 000 euros, parfois un peu plus, vous avez une installation de premier choix. Dans des circonstances où les jeunes sont attirés par d'autres addictions, c'est peut-être le moment de relancer ce type d'infrastructures. Je serai donc très heureux de vous entendre sur l'état des lieux et les perspectives d'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, tout d'abord, je me permets de préciser que le terme « *Agoraspace* » est le nom d'une marque, j'utiliserai donc plutôt le terme d'« infrastructures multisport ». Aussi, le programme « Sport de rue » n'existe plus, comme vous l'avez souligné, depuis l'entrée en vigueur du décret du 3 décembre 2020, qui prévoit la possibilité de subsidier les infrastructures sportives de quartier avec un taux de 70 %.

Pour rappel, cette modification décrétole a été portée par votre éminent collègue, cité précédemment. Pour

rappel également, ces infrastructures de quartier sont des infrastructures sportives extérieures, à l'exclusion des modules de jeux non sportifs, mises gratuitement à disposition des utilisateurs et ouvertes à tous, avec un programme d'animation à vocation sociale et pour lequel un conseil d'utilisateur s'assure de la mise en œuvre.

Depuis l'entrée en vigueur du décret, 34 dossiers de sports de quartier ont été initiés, dont l'un est financé dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt Inondations 2021.

Concernant l'état de ce dossier, je peux vous préciser que :

- deux dossiers ont bénéficié d'un avis de recevabilité ;
- quatre dossiers sont en attente d'un dossier d'avant-projet ;
- quatre dossiers d'avant-projet doivent être complétés par le porteur de projet ;
- trois dossiers d'avant-projet sont en cours de traitement en vue d'un accord de principe de subvention ;
- quatre dossiers sont en attente d'un dossier projet ;
- deux dossiers projet doivent être complétés par le porteur de projet ;
- un dossier projet est en cours de traitement en vue d'une promesse ferme de subvention ;
- dix dossiers ont reçu une promesse ferme de subvention et ont bénéficié d'un engagement ;
- quatre dossiers sont finalisés.

Au vu des chiffres que je viens d'énoncer, je n'ai pas le sentiment que le nombre de dossiers rentrés est faible et je n'ai pas à ce jour de retours de terrain qui indiquent que le taux de subvention du décret du 3 décembre 2020 est insuffisant et freine le développement de projets d'infrastructures de quartier. Ceux-ci s'inscrivent généralement dans un programme plus complet d'investissements dans un quartier spécifique et sont donc dépendants de la dynamique de projets plus larges initiés par les pouvoirs locaux. Il revient aux porteurs de projets de déposer un dossier et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je ne peux pas me substituer à ceci.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Président, d'abord merci pour la correction de l'*agoraspace* mais c'est vrai que c'est une appellation que bon nombre de nos concitoyens et votre serviteur utilisent, peut-être à tort : sports de rue, petite infrastructure sociale de quartier, peu importe l'appellation, on voit de quoi il s'agit. Ce sont des infrastructures légères qui permettent la pratique de différentes disciplines sportives, en dehors de toute affiliation à des clubs ou fédérations, et qui contribuent à la convivialité et à la vitalité de

quartiers, parfois même délaissés ou au sein de sociétés de logement.

Cela reste pour moi une excellente politique. Vous nous renvoyez au vote de 2020, mais pardonnez-nous, ni M. Collin ni moi ne l'avons voté. Votre parti l'a voté et je pense qu'il faut toujours avoir l'honnêteté d'une évaluation et d'une correction le moment venu.

Je trouve que le nombre de dossiers que vous évoquez, certes, c'est appréciable, mais c'est loin de ce que nous avons connu par le passé. Évidemment, chaque ministre a ses priorités et je formule vraiment le vœu qu'à l'avenir, ce sport davantage social soit encouragé, promu et donc correctement subventionné lors de la prochaine législature.

**INTERPELLATION DE M. ANTOINE À
M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA
PROTECTION DES JOUEURS DE JEUX DE
HASARD »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Antoine à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la protection des joueurs de jeux de hasard ».

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, récemment, six opérateurs de jeux de hasard ont signé ce qu'on appelle la Convention sur le devoir d'encadrement. Celle-ci fournit un cadre clair dans lequel chaque opérateur s'engage à développer une politique de prévention qui doit permettre d'identifier et de prévenir plus rapidement les comportements de jeux problématiques en se basant sur des critères davantage scientifiques que par le passé.

La Belgian Association of Gaming Operators – la BAGO – comprend : ArdentGroup, betFirst, Goldenpalace, Kindred, Napoleon, Sport Casino et Star Casino. On a donc compris que les principaux opérateurs de jeux de hasard sont repris dans cette approche collective. Ensemble, ils représentent la majorité du marché privé, physique et digital, surtout des jeux de hasard constitués de casinos, de salles de jeux automatiques, de jeux de hasard pour débits de boissons, d'agences de paris et bien sûr, de leur site web associé.

Ces opérateurs demandent au Gouvernement de mettre en place une politique fondée sur des données factuelles. Les six opérateurs membres de l'association se disent conscients – je crois que nous pouvons nous en

réjouir – de leur responsabilité sociétale en matière de dépendance et d'addiction aux jeux de hasard.

Comme pour de nombreux autres biens et services, la digitalisation a évidemment grandement facilité l'accès aux jeux de hasard et a d'ailleurs procuré de plantureux bénéfices à ces sociétés.

Aujourd'hui, 70 % des joueurs belges jouent en ligne. C'est dire l'évolution numérique de cette pratique. Et si la grande majorité des Belges le font de manière responsable, il y a évidemment des comportements, des situations qui peuvent dégénérer. Sciensano estime que 1 % de la population est sujette à la dépendance au jeu et cela s'accompagne souvent de problèmes émotionnels, relationnels et financiers, ajoutait Damien Thiéry, secrétaire général de BAGO.

La Convention sur le devoir d'encadrement stipule que chaque opérateur s'engage à développer une politique de prévention basée sur quatre piliers :

- un système de détection qui identifie les comportements potentiellement à risque ;
- des actions ou recommandations visant à protéger les joueurs ;
- l'éducation et la formation du personnel ;
- le partage de la politique de prévention mise en œuvre avec la Commission des jeux de hasard.

Monsieur le Ministre, nous n'avons pas la compétence de l'organisation des jeux de hasard, nous n'en avons que la collecte du produit fiscal. Ce produit est appréciable et est en évolution d'année en année, mais il n'empêche : nous ne pouvons rester sourds à cette approche assez responsable de cette fédération, de cette association.

De votre côté, quelle est votre évaluation de cette convention ?

Avez-vous prévu d'élaborer d'autres mesures visant à protéger les joueurs de jeux de hasard ?

Si oui, lesquelles dès lors que ces jeux constituent une précieuse recette ? Envisagez-vous des sanctions fiscales pour les opérateurs qui n'adhéreraient pas à une approche préventive et d'accompagnement des joueurs compulsifs ?

Où en est le projet du Gouvernement fédéral visant à instaurer une cotisation sur les jeux de hasard, comprise entre 1 % et 5 % de chaque mise et prélevée par l'opérateur de jeu, en vue du financement de l'assurance soins de santé-invalidité ? Le SPF Finances avait rappelé qu'il s'agissait d'une matière pour le moins partagée – j'ajouterais qu'elle a été régionalisée, mais soit – et qu'elle nécessitait une majorité spéciale pour introduire cette taxation. Là aussi, quelle est votre position par rapport à l'attitude du Gouvernement fédéral ? Avez-vous déjà saisi ou comptez-vous saisir le Comité de concertation pour préserver nos intérêts

régionaux face à une intrusion – si j’ose dire – du Fédéral dans les matières qui nous sont reconnues ?

M. le Président. – La parole est à M. Bellot qui a demandé à se joindre à l’interpellation.

M. Bellot (MR). – Monsieur le Ministre, c’est une compétence qui est restée quasiment exclusivement fédérale.

(Réaction de M. Antoine)

Pas la fiscalité, mais ici, le projet ne traite pas de la fiscalité. La fiscalité, c’est de taxer ou non les machines à sous et les différents bureaux où se pratiquent les jeux de hasard. Pour le reste, il existe au niveau fédéral la Commission des jeux de hasard, dont le rôle est précisément d’examiner la plupart des questions dont vous avez fait mention. Il faut bien entendu saluer la convention passée entre les six opérateurs ; nous connaissons tous l’un ou l’autre cas de personnes qui ont été victimes des assuétudes liées au jeu. Ce sont des assuétudes de même nature que celles liées – toutes proportions gardées – aux jeux vidéo, à l’alcool, à la drogue. On pourrait incorporer cela dans les compétences de la collègue du Gouvernement, Mme Morreale.

Pour ce qui concerne le reste, il me semble que cela concerne le ministre de la Justice, en charge de la réglementation sur les jeux de hasard, accompagné par la Commission des jeux de hasard. Je peux vous dire que c’est un sujet très complexe, pour avoir suivi un certain nombre de dossiers depuis une quinzaine d’années, il est inutile de rappeler la saga de certains casinos, celui sur la digitalisation, sur toutes les règles que l’on veut imposer, qui pourraient faire échapper même au contrôle démocratique des instances belges la possibilité de réguler le système, étant donné que la digitalisation vous donne la possibilité de jouer sur des plateformes qui sont parfois de l’autre côté de notre belle Terre.

Je pense que ce sont des interrogations certes fondées sur la convention, mais c’est plutôt une compétence fédérale. Ce devrait être au ministre de la Justice à répondre à ces questions.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Messieurs les Députés, je suis assez étonné de me voir poser cette question. Je ne suis en effet pas encore ministre de la Santé en Wallonie. La personne compétente en la matière est ma collègue Christie Morreale. Personnellement, je ne souhaite pas m’exprimer sur des compétences qui lui sont propres.

Concernant le projet du Gouvernement fédéral visant à instaurer la cotisation sur les jeux de hasard,

cette dernière a été abandonnée au profit d’une non-déductibilité de la taxe sur les jeux et paris ainsi que de la taxe sur les appareils automatiques de divertissement. Cela me semblait en effet assez complexe à mettre en œuvre dès lors que cela aurait revêtu de nombreuses caractéristiques d’un impôt, indépendamment de la question éventuelle de la nécessité d’une majorité spéciale pour passer un tel impôt.

Sur le principe des pénalités fiscales pour sanctionner des éléments de nature non fiscale, cela serait une première au niveau régional que de mettre des amendes fiscales, sous quelque forme que ce soit, pour infraction en matière de santé publique. Il me semble plus plausible, le cas échéant, de prévoir des sanctions en matière de santé, car les amendes fiscales concernent les infractions en matière fiscale ou celles assimilées, comme le prélèvement kilométrique.

Ensuite, sur l’interpellation du CODECO sur ces questions de santé publique, il s’agit d’éléments sur une matière qui ne relève pas de mes compétences.

Pour terminer, je rappellerai qu’il s’agit aussi d’une compétence fédérale pilotée par la Commission des jeux de hasard, dont la protection des joueurs constitue précisément l’une des principales missions. À ce sujet, je ne peux que regretter le fait qu’aucun représentant régional ne siège au sein de l’organe d’administration de cette commission.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Je prends acte que le Fédéral a écouté le ministre et aurait renoncé à son projet qui poserait certainement problème en termes de mitoyenneté de compétence. Il est effectivement clair qu’en introduisant une cotisation, cela réduirait d’autant l’assiette fiscale sur laquelle notre législation s’applique.

Nous avons également la capacité d’imposer des amendes fiscales, y compris dans les matières qui ne relèvent pas directement du ministre du Budget. Dois-je vous rappeler, Monsieur le Ministre, que j’ai introduit naguère les écomalus, simplement parce que nous voulions préserver l’environnement ? Dès lors, il y avait une tarification fiscale pénalisante pour des véhicules qui avaient une incidence majeure sur l’environnement. C’est bien la preuve que nous pouvons avoir une fiscalité non seulement progressive, mais qui renvoie également à d’autres valeurs qui nous sont chères, comme l’environnement, la santé publique ou encore l’addiction. Rien ne nous empêche de le faire. Ainsi, ma question avait pleinement son sens !

En ce qui concerne l’organisation des jeux de hasard, vous n’êtes pas le premier, et malheureusement pas le dernier à réclamer une présence des Régions. Je trouve que, eu égard à nos compétences, nous devrions être à la cause parce que le volet fiscal est évidemment un volet extrêmement important.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – J’ai acté la réponse du ministre, qui est tout à fait logique. Le rôle de la Commission des jeux du hasard est précisément d’examiner tous les problèmes liés à la dépendance aux jeux.

Le seul petit volet qui est important porte sur la taxation, qui fait l’objet d’une compétence propre, exclusive, mais restreinte et régionale.

Si vous ne déposez pas de motion, Monsieur Antoine, alors on ne dépose pas de motion pure et simple.

M. le Président. – Nous prenons acte qu’il n’y aura pas de motion déposée. Le groupe de la majorité peut récupérer le document qu’il nous avait apporté à titre préventif.

L’incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR
« L’OPACITÉ CONCERNANT LES MARCHÉS
PUBLICS IMPLIQUANT DES HUISSIERS EN
WALLONIE AU NIVEAU DU RECOUVREMENT
DES TAXES RÉGIONALES »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l’opacité concernant les marchés publics impliquant des huissiers en Wallonie au niveau du recouvrement des taxes régionales ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je veux revenir, comme vous m’y avez invité lors de notre échange à ce sujet durant la séance plénière, sur le dossier des marchés d’huissiers dans le cadre du recouvrement des taxes régionales. Il faut effectivement pouvoir faire toute la lumière nécessaire dans cet important dossier.

En effet, il semble régner une certaine opacité sur ces marchés à plusieurs centaines de millions d’euros pour lesquels, conformément à une pratique vieille de plusieurs années, il est procédé par convention de collaboration. Cela signifie que les procédures de marchés publics classiques ne sont manifestement pas appliquées et que l’administration pourrait apparemment décider d’attribuer plus ou moins de dossiers à certains huissiers plutôt qu’à d’autres.

En séance plénière, vous indiquiez vouloir clarifier les critères qui ont été définis pour l’attribution de ces

dossiers. Vous avez adressé une note verte à l’administration afin d’obtenir un détail des critères d’objectivité mis en place pour l’attribution et la répartition territoriale qui en découlent.

Pour faire un peu le point, Monsieur le Ministre, quels sont les résultats de vos démarches et de votre enquête ?

Comment justifiez-vous l’absence de marchés publics dans l’attribution des marchés d’huissiers ? Comment éviter dès lors tout favoritisme vu cette absence de mise en concurrence entre les différents huissiers ?

Sur base de quels critères a été définie l’attribution des dossiers ? Quelle est la répartition territoriale qui en découle ?

Surtout, quelles mesures correctrices prenez-vous dès à présent ? Comment assurez-vous toute la transparence dans ce dossier ?

Je vous remercie d’avance pour les réponses que vous pourrez me donner.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, suite aux articles parus récemment dans la presse, mon administration a d’initiative souhaité démontrer le caractère diffamatoire des allégations qui y étaient portées et mettre en lumière l’organisation du recouvrement fiscal régional via les huissiers de justice. Pour bien comprendre la genèse du système utilisé actuellement, je vais tout d’abord vous rappeler le contexte historique.

Jusqu’en 2014, l’ancienne DGO7 faisait appel aux services des huissiers de justice dans le cadre du recouvrement de ses créances fiscales via un système de protocole de collaboration signé avec sept huissiers centralisateurs et des huissiers de terrain. Certains huissiers avaient dénoncé ce système non égalitaire. Suite à cela, l’administration fiscale wallonne avait décidé de passer, fin 2014, un marché public pour distribuer ses dossiers à des huissiers adjudicataires sur 12 lots territoriaux et ainsi tenter de garantir une meilleure égalité entre les huissiers. À l’instar de ce qu’avait connu la Région flamande, ce marché public wallon s’est vu attaqué par les huissiers écartés lors de l’attribution de marché. Après deux tentatives d’attribution infructueuses et compte tenu de la reprise au 1^{er} janvier 2014 de la taxe de circulation en provenance de l’administration fédérale, il était devenu urgent de dégager une solution durable. Ainsi, l’administration a décidé en concertation avec la Chambre nationale des huissiers de justice de mettre en place un système alternatif. Ce fut nécessaire afin,

notamment, d'endiguer tout risque de prescription des créances fiscales transférées.

En 2015, l'administration fiscale régionale est donc passée à un système de conventions de collaboration, limité dans le temps et ouvert à tous les huissiers désireux de travailler avec la Région wallonne. C'est bien ici que résidait et réside toujours la clé de la transparence du système. Il concerne bien TOUS les huissiers wallons qui souhaitent travailler avec la Région wallonne. Tout huissier volontaire est ici accepté sans aucune autre exigence que d'être apte à assumer un recouvrement de qualité, tant pour l'administration que pour les redevables poursuivis.

Ce système de convention est toujours en vigueur actuellement, soit plus de huit ans après sa mise en route. Le principe est basé sur une répartition égalitaire des dossiers entre huissiers par lot territorial, à savoir les arrondissements judiciaires, et sur une évaluation annuelle du recouvrement effectué par les huissiers. Celle-ci tient compte aussi bien du taux et de la vitesse de recouvrement que des coûts à charge de la Région wallonne et des débiteurs. Ainsi, le taux de recouvrement à atteindre est différent selon le territoire couvert par les huissiers sur base de la réalité du tissu socioéconomique concerné.

Imaginé en tant que solution temporaire à l'époque, le système des conventions a été jugé si intéressant tant par l'administration que par la grande majorité des huissiers wallons qu'il a été pérennisé et reconduit par cycles de deux ans, et ce depuis 2015.

Actuellement, 97 % des huissiers wallons ont signé la convention, soit plus de 200 huissiers, ce qui démontre notamment la large adhésion aux principes. Afin de garantir la transparence du système, la répartition égalitaire des dossiers est contrôlée régulièrement par la cellule d'audit du SPW Finances et celle-ci est indépendante du département du recouvrement qui gère les relations directes avec les huissiers de justice.

Par ailleurs, mon administration m'indique que dès cette année 2024, deux mesures vont être mises en œuvre qui leveront tout potentiel doute sur l'équité du SPW Finances sur ce sujet, et ceci, je le précise, à sa demande.

Tout d'abord, la répartition des dossiers ainsi que les évaluations des huissiers seront annuellement communiquées à mon cabinet. Ensuite, ces évaluations annuelles menées par l'administration seront ponctuellement réalisées en présence d'observateurs externes afin de garantir une objectivité maximale. Enfin, pour garantir une transparence totale et faire la démonstration de la probité de ces agents et des processus mis en œuvre par ceux-ci, le directeur général du SPW Finances a décidé de solliciter dès à présent une évaluation externe du processus de répartition des

dossiers entre huissiers wallons pour assurer la maîtrise du processus et l'atteinte des objectifs d'impartialité qui ont été fixés. Celle-ci sera effectuée par le service commun d'audit de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour l'historique complet de ce dossier. On voit que ce n'était effectivement pas un long fleuve tranquille depuis le début des difficultés rencontrées pour tenter de mettre en place un marché public, jusqu'au dernier rebondissement.

Je le remercie surtout pour les éclairages liés aux mesures complémentaires qui sont annoncées. L'enjeu, c'est effectivement de pouvoir faire toute la transparence.

J'entends ici les mesures prévues en termes de communication annuelle au cabinet d'observateurs externes pour objectiver au maximum, et d'évaluation externe avec le service commun d'audit. Il me semble que ce sont des mesures qui vont dans la bonne direction.

Je vous fais évidemment confiance pour suivre cela de près et on le fera également de notre côté. En tout cas, je pense qu'il faut prendre ce dossier au sérieux et on continuera à y rester attentif. Merci pour les précisions.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR
« L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA REPRISE PAR
LA WALLONIE DU SERVICE DES DROITS
D'ENREGISTREMENT ET DE SUCCESSION »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'état d'avancement de la reprise par la Wallonie du service des droits d'enregistrement et de succession ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, vous savez que ce dossier me tient à cœur ; et pas qu'à moi d'ailleurs.

Les récentes auditions relatives à la réforme de la fiscalité immobilière en Wallonie ont une nouvelle fois démontré la nécessité d'entamer au plus vite le processus de reprise des services de droits d'enregistrement et de succession par la Wallonie. On en a déjà souvent parlé au sein de cette commission :

alors que ces impôts ont été régionalisés il y a plus de 20 ans – c'était en 2001 –, leur service est toujours assuré par l'État fédéral qui n'investit plus dans ce service, ce qui coûte des dizaines de millions d'euros chaque année à la Wallonie. Les agents les plus expérimentés s'en vont les uns après les autres, ce qui risque aussi de rendre impossible toute reprise dans des conditions correctes si cette reprise n'intervient pas rapidement. Mais surtout, il n'y aura bientôt tout simplement plus assez d'agents pour assurer la reprise telle qu'elle a été préparée, ou alors dans des conditions beaucoup plus coûteuses.

On sait qu'une notification de l'intention de reprendre ce service sous cette législature n'est plus envisageable vu les désaccords entre les différents partenaires de majorité. Toutefois, il est absolument indispensable de préparer au mieux le terrain pour votre successeur afin qu'il ou elle puisse notifier la reprise avant la fin de cette année.

Monsieur le Ministre, où en est le travail préparatoire à la reprise du service des droits d'enregistrement et de succession ? Avez-vous déposé une note au Gouvernement en dressant l'état du travail accompli, voire en actant que le dossier est prêt afin que votre successeur puisse encore agir avant le 31 décembre 2024 ? Ce sont les questions que je souhaitais vous adresser.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, comme vous l'avez souligné, il s'agit d'un dossier d'importance majeure et stratégique pour la Région. Je ne serai pas le ministre qui dénoncera la reprise du service de l'impôt, mais vous constaterez, à l'écoute de ma réponse, que je serai celui qui l'a préparé bien en amont. J'y suis particulièrement attentif et je veille à laisser à mon successeur toutes les clés pour avancer le plus sereinement et sérieusement possible dans cette reprise. Il s'agit ici encore de gestion publique et non d'enjeux politiques.

Je vais tout d'abord réaffirmer que je souhaite que la Région wallonne reprenne à brève échéance le service de l'impôt relatif aux droits d'enregistrement et de succession. Cela clôturera ainsi le volet fiscal de la cinquième réforme de l'État de 2001.

À ce jour, il est vrai que le Gouvernement wallon n'a pas encore notifié la reprise du service au Gouvernement fédéral. À quelques mois des élections, vous conviendrez que cela peut paraître cavalier de le faire maintenant. Cependant, cela ne m'empêche pas d'avancer avec mon administration pour préparer activement cette future reprise.

Comme je l'ai déjà expliqué dans diverses réponses sur le sujet, ma volonté est de prévoir au terme de mon

mandat actuel, à l'intention des négociateurs qui œuvreront à la constitution du prochain Gouvernement wallon, un dossier complet sur le sujet. Je vais toutefois vous livrer en primeur quelques éléments de ce dossier, avec les principales réalisations du SPW Finances de ces derniers mois.

En premier lieu, l'Administration a constitué en son sein, sous mon impulsion, un noyau de quelques fonctionnaires aguerris, spécialisés dans la matière des droits d'enregistrement et/ou des droits de succession et affectés à temps plein, ou presque, à la préparation de la reprise. Il s'agit essentiellement d'agents transférés du Fédéral ces dernières années et ayant acquis avant cela une réelle expertise de ces deux matières par leur pratique, mais aussi d'agents que l'on forme activement depuis deux ans.

Pour faciliter cet apprentissage, l'Administration a rédigé deux manuels complets de formation sur ces deux impôts. Ce noyau peut également compter sur la présence d'analystes informatiques chevronnés mis à disposition par le SPW Digital du Secrétariat général du SPW.

Ensuite, le SPW Finances a signé depuis quelques années un protocole de collaboration avec Fednot – la Fédération des notaires belges –, en vue de développer en commun tout ce qui peut l'être. Cela concernera entre autres les manuels, les processus, l'ICT, et cetera. Ce partenariat débouche sur des contacts réguliers entre Fednot et le SPW Finances et s'articule sur les réalités de terrain, connues et maîtrisées par les études notariales.

En s'appuyant sur ce partenariat et sur la base d'une législation inchangée au moment de la reprise, le SPW Finances a d'ores et déjà préparé ces processus de demain, en élaborant notamment les modes opératoires pour gérer les diverses étapes fiscales de traitement de ces deux familles d'impôts.

Je citerai notamment l'établissement, le contentieux, la perception, le recouvrement et les interactions avec les redevables, et cetera. Ces divers processus seront pilotés et gérés au travers de suites applicatives dont l'architecture d'ensemble est déjà pratiquement finalisée. Ceci s'appuie évidemment sur les modules génériques déjà disponibles au sein de l'Administration wallonne, en ce compris des logiciels majeurs tels que WBFin SAP.

Bien que je vous résume tout ceci en quelques phrases, il s'agit d'un travail conséquent qui se chiffre déjà à des dizaines de jours-hommes prestés. Cela débouchera dans quelques semaines sur un rapport conséquent qui, je l'espère, pourra alimenter la rédaction d'un passage sur le projet dans la prochaine Déclaration de politique régionale.

Je souhaite sincèrement que la Région puisse donner son renon au Fédéral tout début 2025 pour

opérationnaliser cette reprise début 2027, voire 2028, si nous devons activer le report d'un an, comme cela s'est fait lors des reprises précédentes.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses et l'ensemble des éléments qui permettent de faire le point sur le dossier. Je veux vraiment saluer tout le travail qui est effectué par l'administration et aussi par la Fédération des notaires et les différents acteurs, qui sont particulièrement impliqués dans cet important dossier.

J'entends aussi votre engagement à déposer un dossier complet pour votre successeur et je m'en réjouis vraiment, parce que je crois que cela doit être un des premiers actes qui devra être posé par le prochain gouvernement de notifier cette reprise. On sait qu'après la reprise, il faudra deux, voire trois ans, comme vous l'avez dit.

Il y a urgence. On perd aujourd'hui trop d'argent, des dizaines de millions d'euros chaque année dus à cette non-gestion du service par la Région wallonne. On perd aussi de l'expertise. Vraiment, le plus tôt sera le mieux. Tout ce que l'on peut faire aujourd'hui pour préparer et faciliter cette reprise le plus tôt possible doit être fait.

Je vous remercie pour ce travail qui est effectué dans cette direction.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES
CONSÉQUENCES POUR LA WALLONIE DU
NOUVEAU CADRE BUDGÉTAIRE ET
FINANCIER DE L'UNION EUROPÉENNE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les conséquences pour la Wallonie du nouveau cadre budgétaire et financier de l'Union européenne ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, sujet ô combien préoccupant pour notre avenir, et pour la Région wallonne, singulièrement ! En effet, après avoir été mis entre parenthèses – pour votre plus grand bonheur du reste, et probablement le nôtre – depuis la crise du covid, les critères de Maastricht, établis au début des années 90, sont de retour dans les grandes lignes, imposant aux États membres de tendre vers un déficit public et un endettement respectivement sous les 3 % et les 60 % du PIB.

Certes, dans une forme adaptée, les autorités européennes, à l'initiative de la Belgique, se sont accordées dans la nuit de vendredi à samedi dernier pour remettre la pression sur l'assainissement des finances publiques des 27 États membres et, parmi ceux-là, d'un certain nombre dont nous sommes, considérés comme mauvais élèves. Pour la Belgique, on évoque 27 milliards d'euros d'économies dans les prochaines années, voire même 37 si l'on se projette à l'horizon 2031. Cela représente, je cite ici le quotidien *Le Monde* qui traitait de la question : « La cure d'austérité la plus inédite dans notre pays. » Lorsqu'ils parlaient de « cure d'austérité », les mots étaient bien indiqués par rapport à notre propre situation, puisque nous sommes aujourd'hui, en termes de performances budgétaires, le dernier de la classe, hors la Slovaquie.

En charge du budget dans le Gouvernement Vivaldi, votre coreligionnaire, Alexia Bertrand, a recadré le propos. D'abord, pour elle, la question de la gouvernance européenne n'est pas vraiment neuve. C'est un challenge. Elle y voit surtout des clarifications. Tout de même, dit-elle, il y a une nouveauté de taille en ce qui concerne l'imposition d'une norme en matière de dépenses, car c'est évidemment là que le bât blesse pour notre pays.

Le calendrier pour l'assainissement des finances publiques des États membres de l'Union est, à certains égards, assoupli, ajoute-t-elle. Précisons que les autorités européennes appellent certes à une forme de discipline budgétaire, mais qu'elle laisse la marge pour des investissements, notamment pour le climat et la digitalisation.

Quant à l'effort à produire en Belgique, Alexia Bertrand ajoute les fameux 27 milliards pour la prochaine législature, qui devraient représenter 5 à 6 milliards d'euros par an, avec évidemment la difficulté que cette somme devra être répartie entre le Fédéral et les entités fédérées. Généralement, on approche une clé – elle est indicative, mais on n'en est pas loin – de 60-40, 60 pour le Fédéral, 40 pour les entités fédérées, sachant bien évidemment que, dès 2026, voire au plus tard 2027, la Flandre sera à l'équilibre et va se déclarer non concernée par l'effort que l'Union européenne nous impose. C'est dire le poids qui va concerner Bruxelles, qui est probablement la Région la plus endettée, qui est probablement la Région la plus endettée et celle qui est en plus fâcheuse posture.

S'ajoutent la Fédération Wallonie-Bruxelles avec ses déficits importants et répétés, la Wallonie avec sa dette qui est aujourd'hui devenue monstrueuse, ou encore la Communauté germanophone dans une moindre mesure. C'est pour toutes ces raisons que Mme Bertrand, d'ailleurs, évoque la nécessité de réduire les dépenses et non pas de taxer nos concitoyens. Le ton est donné tant par l'Union européenne que par la responsable fédérale dont vous ne pouvez pas douter de la compétence pour différentes raisons.

Reconnaissons, Monsieur le Ministre, que cette contrainte européenne ne peut pas nous surprendre. Elle rejoint les prescriptions que nous ont adressées, à différentes reprises et de manière de plus en plus pressante, le FMI – invitant d’ailleurs la Belgique à revoir son budget 2024 –, la Banque nationale de Belgique, le Conseil central de l’économie et, bien sûr, le Bureau fédéral du Plan qui appellent tous à une meilleure maîtrise budgétaire, avec un cadre plus rigoureux et, surtout, une réduction des dépenses. Reconnaissons que nous en sommes loin ; avec un déficit budgétaire au niveau de la Maison Belgique de près de 5 % par rapport au PIB, bien au-delà des tolérances affichées pour l’Union européenne à l’avenir. Alors, cette nouvelle trajectoire financière, doublée d’un véritable cadre d’assainissement, aura bien sûr de très lourdes conséquences pour notre pays, mais également de manière singulière pour notre Région wallonne.

Monsieur le Ministre, le défi est de taille pour la Wallonie. J’ai repris quelques éléments juste pour afficher la difficulté qui attend vos successeurs, parce que depuis 2019, pour des raisons exceptionnelles, mais aussi par légèreté, on a pu dépenser sans vraiment compter. Il n’empêche, nous avons une dette qui est passée de 2019 à fin 2024 de 23 à un peu moins de 40 milliards d’euros. Un encours qui se maintient autour de 8 milliards et qui va laisser une ardoise importante, celle des moyens de liquidation, pour honorer les promesses de l’actuel Gouvernement sur le Plan de relance dont on sait que les paiements vont s’étaler sur plusieurs années.

Une perte de recettes institutionnelles de 620 millions dans les 10 prochaines années. Cela, c’est la mécanique de la loi de financement de la réforme de 2014. Une baisse inquiétante des impôts régionaux avec presque 150 millions en recul en 2024. C’est un virage malheureusement particulièrement sombre pour nos recettes fiscales et, surtout, la part dans l’IPP national que détiennent, que ce soit la Fédération Wallonie-Bruxelles ou la Région wallonne, qui est en constante diminution. J’en veux pour preuve qu’en 2021, le revenu primaire moyen en Belgique s’élevait à 27 805 euros pour – tenez-vous bien – 24 377 euros en Wallonie, 25 273 à Bruxelles et 30 145 en Flandre.

On voit là où le fossé se creuse, c’est que le rendement de l’impôt s’écarte de plus en plus. Vous ajoutez à cela une évolution démographique qui est extrêmement préoccupante, au terme de laquelle il y aura davantage de Flamands qu’il n’y a aujourd’hui de rapports entre Flamands et Wallonie. Tout cela avec des dépenses publiques qui ne génèrent pas suffisamment de croissance, indiquaient différents experts, dont Etienne de Callataÿ.

Avouez, Monsieur le Ministre, que tous ces chiffres qui sont soit incontestables – puisque, pour la plupart, ils viennent de la Cour des comptes ou de la Banque

nationale – indiquent quelle sera l’impasse budgétaire qui sera la nôtre et les choix douloureux que le prochain Gouvernement va devoir poser.

C’est l’occasion de vous entendre, premièrement, sur le cadre européen. On sait déjà que votre ministre-président et la branche Ecolo le contestent ; ce qui ne semble pas être le cas des libéraux dans les différents Gouvernements. Votre point de vue aura donc tout son sens en la matière. Comment appréhendez-vous, vu que vous êtes maintenant au terme de cette législature et à la tête du département du budget des finances, l’effort budgétaire qu’il faudra mener en dépenses – j’imagine et j’espère – bien davantage qu’en recettes ? Voilà l’occasion pour vous, Monsieur le Ministre, de faire le point sur une question existentielle pour la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, tout d’abord, il convient de rappeler que l’accord intervenu en conseil ECOFIN ce 9 février ne signifie pas l’entrée en vigueur immédiate d’un nouveau cadre budgétaire et financier pour les États membres de l’Union – c’est important de le préciser. Le Parlement européen et le Conseil doivent maintenant adopter formellement l’accord politique qui a été obtenu et communiqué. Il s’agit encore d’un passage difficile au vu des différentes déclarations que l’on a pu entendre sur le sujet au vu des quelques encablures qui nous séparent des élections européennes.

Partant du principe que le Parlement et le Conseil votent favorablement sur le texte, le nouveau cadre entrerait en vigueur à partir de l’année 2025, sur base des plans qui seront présentés par les États membres dans le courant de l’année. Cela permettrait de laisser suffisamment de temps aux différents États membres pour préparer leurs plans pour les années à venir. C’est important.

Pour l’année 2024, la surveillance budgétaire reste fondée sur les recommandations déjà émises au printemps 2023. Ces principes doivent encore être votés par le Parlement européen. Je reviens à présent à vos différentes questions.

Monsieur Antoine, vous me demandez l’impact potentiel des nouvelles règles pour la Région wallonne. Comme vous le savez – étant donné que vous avez signé en tant que ministre du Budget wallon l’accord de coopération entre l’État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires du Traité de stabilité –, la coordination et la gouvernance au sein de l’Union économique et monétaire relèvent de la section « Besoin de financement » du Conseil supérieur des finances. Cette dernière détermine les efforts de chaque entité de la maison Belgique, de sorte que cette dernière puisse respecter ses engagements européens.

L'article 2 de l'accord de coopération reprend les objectifs à respecter. Les plus connus sont le respect de la règle de l'équilibre structurel pour l'ensemble des pouvoirs publics et le respect d'une dette d'un maximum de 60 % du PIB. Ces règles sont soumises à des trajectoires à moyen terme si elles ne peuvent être momentanément respectées. À cet instant, il m'est donc difficile de vous dire avec précision quel est l'impact de ces nouvelles règles sur les finances publiques wallonnes. Néanmoins, je prendrai contact avec le secrétariat du Conseil supérieur des finances pour que, lors de l'élaboration du programme de stabilité, les nouvelles règles puissent être projetées dans la trajectoire post -2024.

On entend souvent le PTB parler d'austérité. Vous avez vous-même évoqué le terme « austérité » lors de votre prise de parole. Je vous rappelle les paroles tenues par les experts de la Commission externe de la dette : « la Belgique n'a jamais connu d'austérité jusqu'à présent ». L'austérité est un concept non clairement défini. Il y a autant de définitions que de sensibilités politiques. À titre personnel, je défends la responsabilité financière, économique, sociale et environnementale.

Nous devons agir de manière responsable sur chacun de ces thèmes, prioriser les actions les plus impactantes, évaluer et considérer chaque dépense. Exonérer du suivi financier et budgétaire les dépenses engagées dans le cadre des grands défis de notre époque ne crée pas une base solide pour s'inscrire durablement dans ces transitions. En effet, il est de notre responsabilité d'investir pour s'inscrire pleinement dans ces transitions. Toutefois, ne pas considérer ces dépenses lorsque l'on regarde notre situation financière reviendrait à substituer une dette environnementale, sociale ou autre par une autre dette, financière cette fois, qui pourrait s'avérer tout aussi paralysante pour les générations futures. Il est de notre responsabilité de faire des choix, particulièrement dans un pays qui présente déjà une énorme pression fiscale.

Ne pas faire de choix en exonérant des dépenses serait beaucoup trop facile. Il faut noter que l'accord politique intervenu sur l'évolution des règles ne prévoit pas de multiples exonérations.

En revanche, il améliore le réalisme du suivi des critères du traité avec l'établissement, selon un processus d'échanges avec la Commission, d'une trajectoire propre sur plusieurs années, qui doit démontrer l'amélioration au regard des différents critères. Il est donc bien prévu que les États membres puissent disposer d'un certain espace temporel pour développer des politiques de transition tout en garantissant le respect des critères à terme.

En Wallonie, nous avons fait le choix d'adopter une trajectoire pluriannuelle pour garantir la soutenabilité de nos finances publiques régionales, en réalisant des efforts durables et structurels, en réduisant le solde brut

à financer et en renforçant les outils budgétaires et l'expertise nécessaires pour faire face aux défis du futur.

Cette stratégie porte ses fruits, notamment avec le maintien de la notation par l'agence Moody's. Je suis tout à fait satisfait de l'accord intervenu au sujet de la révision des règles budgétaires européennes. Dans ce sens, je me réfère aux mots de deux co-rapporteurs de l'ECOFIN.

Ces deux parlementaires ont suivi de bout en bout les négociations sur le nouveau cadre budgétaire européen.

Tout d'abord, pour le PPE, parti dont Les Engagés sont membres, voici les mots de Esther de Lange. Je me permets de la citer :

« Un nouveau cadre de gouvernance économique est indispensable. Nous avons assumé notre responsabilité en veillant à ce que les nouvelles règles budgétaires soient saines et crédibles, tout en laissant la place aux investissements nécessaires ».

Je citerai également Margarida Marques, parlementaire, membre du parti socialiste portugais : « Les nouvelles règles offriront plus de marges d'investissement et de flexibilité pour les États membres pour lisser leur ajustement et renforceront la dimension sociale avec une approche au cas par cas et à moyen terme associée à une appropriation accrue. Des États membres seront mieux équipés pour prévenir les politiques d'austérité ».

Au vu des réactions des membres de ces deux groupes politiques – très différents idéologiquement – au sein de l'hémicycle européen, le texte semble donc équilibré et adapté aux réalités nationales, tout en garantissant un équilibre financier.

En conclusion, à l'approche des élections de juin, nous risquons de voir arriver ceux que certains ont appelés les faux-monnayeurs des finances publiques, ces personnes pour qui l'argent est gratuit, ceux qui ont plus le sens de la formule ou de la promesse que celui des responsabilités et pour qui il est tellement plus facile de promettre des moyens que d'en assurer le financement.

Je peux vous assurer que, de mon côté, vous pouvez compter sur moi jusqu'à la dernière seconde de mon mandat pour que les finances publiques respectent la trajectoire de soutenabilité que le Gouvernement s'est fixée.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Oui, le propos d'austérité, je le relaie d'un article du journal *Le Monde*. C'est un quotidien suffisamment sérieux qui relevait que ce serait une grande première pour notre pays. Même si, à titre personnel, j'ai connu deux périodes, 1981 et 1985

avec une dévaluation monétaire et 1996-2000 qui furent vraiment deux périodes d'assainissement budgétaire. Les autres ont tranché par, je dirais, moins de rigueur.

En ce qui concerne la trajectoire du Conseil supérieur des finances, Monsieur le Ministre, jamais votre Gouvernement n'a dû s'y tenir. À l'époque de votre serviteur, sous la contrainte du Premier ministre Elio Di Rupo, nous devions le suivre à l'euro près. C'est d'ailleurs très curieux de voir le comportement d'Elio Di Rupo, Premier ministre et Ministre-Président. Comme quoi la tâche fait l'homme, si j'ose dire, parce que les discours ne sont plus les mêmes qu'à l'époque. À titre personnel, je le regrette.

Il n'empêche, Monsieur le Ministre, que ce soit sous la contrainte européenne ou sous celle des autres organismes qui nous surveillent de près, la Fédération Wallonie-Bruxelles va devoir réduire son déficit. Je vous renvoie aux déclarations de Pierre-Yves Jeholet considérant l'état catastrophique des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De votre côté, vous devrez réduire votre dette. Ce n'est pas un problème de déficit ; c'est d'abord une réduction de la dette qui est devenue aujourd'hui incroyablement lourde, notamment avec la charge d'intérêts dans notre budget. Il suffit de voir d'ailleurs les recettes par rapport à nos dépenses avec la charge de la dette. C'est suffisamment éloquent pour me dispenser de tout commentaire.

Vous ajouterez à cela, Monsieur le Ministre, la demande des grandes villes et des communes wallonnes qui attendent un refinancement à un moment où la Région est elle-même impécunieuse.

La prochaine législature – vous ne m'en voudrez pas de le dire sans me tromper ou avec très peu de chance

de me tromper – sera extraordinairement difficile sur le plan des finances publiques.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Witsel, sur « le suivi du dossier relatif au Pôle sportif d'excellence multidisciplinaire » ;
- M. Maroy, sur « le futur Pôle sportif d'excellence multidisciplinaire » ;
- M. Witsel, sur « l'arrivée de Hong Kong Air Cargo à Liege Airport » à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – La question orale de M. Dupont à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le carcan budgétaire européen » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 6 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Les Engagés

M. François Bellot, MR

M. René Collin, Président

M. Rodrigue Demeuse, Ecolo

M. Adrien Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives

ABRÉVIATIONS COURANTES

BAGO	Belgian Association of Gaming Operators (Association belge des opérateurs de jeux)
BMX	bicycle motocross (vélo de motocross)
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
DGO7	Direction générale opérationnelle fiscalité
ECOFIN	Economic and Financial Affairs Council (Conseil pour les affaires économiques et financières)
FMI	Fonds monétaire international
ICT	information and communication technologies (technologies de l'information et de la communication – TIC)
IPP	impôt des personnes physiques
PIB	produit intérieur brut
PPE	Parti populaire européen
SAP	Systems, Applications and Products for data processing (Systèmes, applications et produits pour le traitement de données)
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
VTT	vélo tout-terrain
WBF ⁱⁿ	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon